

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## Déclaration de Maladie : N° P19-0013343

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 03282 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Béchir Jellouli Hédi Djib Date de naissance : 10.06.56

Adresse : 9 Rue Taha Houdine - Casablanca

Tél. : 0663 05 17 14 Total des frais engagés : 42850,- DHS

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/12/2013

Nom et prénom du malade : Bense Laoune KARIM Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Um lamia

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPAS Le : 07/01/14

Signature de l'adhérent(e) : CY

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.12 22.12	ce		250,00	JOSÉPHINE OPHTALMOLOGISTE 32, Rue 18 <sup>e</sup> Bourgogne 21 000 Gaujibier - Casablanca 0522 21 77 TAI 0522 21 09 20 0522 21 77

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE ISLAM Rue des Anglais Casablanca</i>	<i>24.12.19</i>	<i>26.09.02</i>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

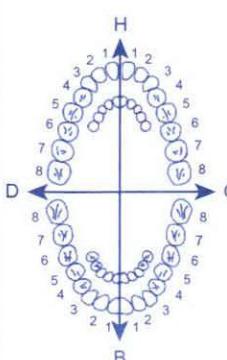
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

#### [Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# **Docteur Chakib BAKKALI**

**Ophtalmologiste**

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé des Universités de Paris  
Ancien interne des Hôpitaux de Paris

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

32, Rue Taha Houcine (Ex. Galilée) - Gauthier  
20 060 Casablanca  
Tél. : 05 22 20 99 20 / 05 22 47 13 75  
Fax : 05 22 47 13 75

E-mail : bakkalichakib2@gmail.com

# **الدكتور شكيب بقالي**

**اختصاصي في أمراض وجراحة العيون**

خريج جامعة باريس

طبيب داخلي سابق بمستشفيات باريس

عضو في الجامعة الفرنسية لأمراض العيون

32. زنقة طه حسين (تليلي ساقا) - كوتني

20060 الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 20 99 20 / 05 22 47 13 75.

fax: 05 22 47 13 75

Casablanca, le ..... 23 Décembre 2019 الدار البيضاء، في

**Mr. BENJELOUNE Karim**

**Monture pour vision de loin + verres correcteurs  
Organiques Antireflets, Amincis**

**OD = - 1.00 (- 0.25 à 180°)**

**OG = - 0.75 (- 0.50 à 170°)**

~~LUNETTE IS/  
184, Rue des A/  
Casablanca~~

**Dr Chakib BAKKALI**  
**OPHTHALMOLOGISTE**  
32, Rue Taha Houcine (Ex. Galilée)  
Gauthier - Casablanca 21 000  
Tél. 05 22 20 99 20 / 05 22 47 13 75  
fax: 05 22 47 13 75



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA  
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275  
ICE : 002212845000044  
IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture 0002797

Casablanca, le 24.12.19

M. BENJELLOUNE KARIM Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
MR. A. B. A. Y. D. M.	OD ..... OG .....  /	OD ..... OG .....  /	OD ..... OG .....  /	OD ..... OG .....  /
Monture	Métal	Plastique	800,00	
V.L. : - OD ..... - OG .....  V.P. : - OD ..... - OG ..... ADD./ .....	(-0,25/-18°) -1 (-0,25/-18°) -0,5K	Plastique	800,00 900,00 900,00	
TOTAL			2600,00	

Arrêtée la présente facture à la somme de

Dr. six mille  
Six mille francs

LUNETTES ISLAM  
184, Rue des Anglais  
Casablanca